

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



25044016

Déposé / Reçu le

27 MARS 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0744 488 955**

Nom

(en entier) : **AMF**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue H. Van Hoorde n° 10 à 1140 Evere**

Objet de l'acte : Transfert du siège

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2024.

A l'unanimité des voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris la décision suivante:

- De transférer le siège social de la société à 1050 Bruxelles, Avenue Louise n° 390 bt 16 et ce avec effet au 1^{er} janvier 2025.

L'assemblée donne pouvoir à la SRL SOFIBEL, Av. Louise 390 à 1050 Bruxelles, représentée par M. Damien Jérôme pour publier au Moniteur cette résolution.

Alexandre Mokaddem
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad — 03/04/2025 — Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).